



RÉUNION RESEAU

Le 08 janvier 2021

UNEP

*Offre dédiée
Epargne Salariale*

SOMMAIRE



⇒ **PARTIE 1 : LES ATTENTES DE L'UNEP**

⇒ **PARTIE 2 : L'OFFRE DEDIEE UNEP**

⇒ **PARTIE 3 : L'OFFRE SERVICES**

⇒ **PARTIE 4 : CONDITIONS TARIFAIRES**

⇒ **PARTIE 5 : LE DEPOLIEMENT**



LES ATTENTES DE L'UNEP

PARTIE 1 Les attentes de l'Unep

LES ATTENTES

⇒ *Une solution en épargne salariale*

Pouvoir proposer aux entreprises adhérentes de l'Unep une offre en épargne salariale dans un cadre dédié et national.

Cette proposition devait être accessible **courant janvier 2021**.

⇒ *Dans le détail*

MISE EN PLACE DES DISPOSITIFS :

- **PEE** (Plan d'Épargne Entreprise),
- **PERECO** (Plan d'Épargne Retraite d'Entreprise Collectif),
- **Accord d'Intéressement**,
- **Accord de participation**,

ET LE TRAITEMENT :

- **des sources d'alimentation** (versements volontaires, intéressement, participation, jours de repos CET),
- **des processus de transferts**.

LES BESOINS

LES POINTS D'ATTENTION

- une thématique ISR,
- des fonds d'investissement spécifiques (flexibles mais aussi orientés à l'international),
- une offre en architecture ouverte.

LES PRESTATIONS SOUHAITEES

⇒ *Gestion intégrale des campagnes de versement des primes de participation et d'intéressement :*

- depuis le calcul des quotes-parts (en net)...
- ... jusqu'au versement (perception et/ou investissement).

⇒ *Mise à disposition d'éléments de consultation :*

- livret d'épargnant, mode d'emploi du site Internet...
- espace dédié épargnant et application smartphone.

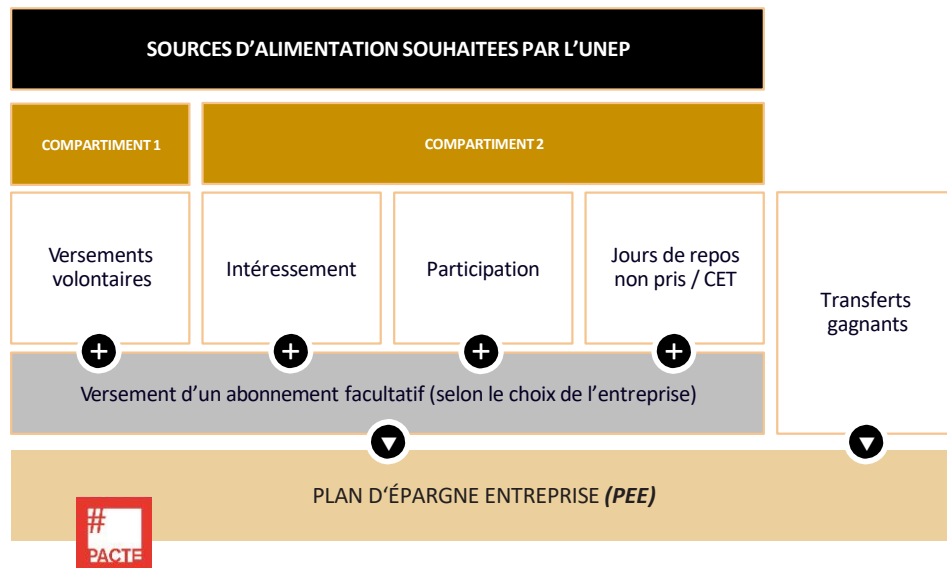


L'OFFRE DEDIEE UNEP

- L'OFFRE PEE - PERECO
- L'OFFRE FINANCIÈRE
- INTÉRESSEMENT, PARTICIPATION ET
ACTIONNARIAT SALARIÉ
- SOURCES D'ALIMENTATION

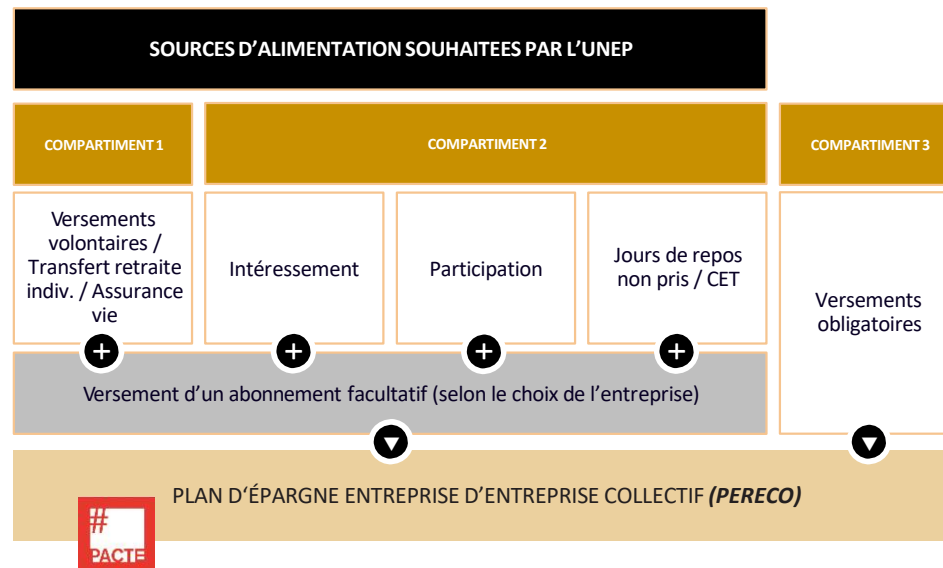
PARTIE 2 L'offre PEE - PERECO

PLAN D'ÉPARGNE ENTREPRISE



- formule libre d'abondement : simple ou dégressif,
- un FCPE garantissant une protection à 90% du capital investi pour le PERECO,
- une gamme de 8 FCPE (5 fonds gérés par AGRICA EPARGNE et 3 fonds gérés par Amundi),

PLAN D'ÉPARGNE RETRAITE D'ENTREPRISE COLLECTIF



- un fonds solidaire labellisé ISR CIES et Finansol,
- 100% de l'épargne salariale sous suivi ISR,
- des arbitrages gratuits et illimités,
- Le choix d'une gestion libre ou pilotée pour le PERECO,
- une application smartphone.

PARTIE 2 La gamme de supports FCPE



Fonds 100% sous suivi ISR



- monétaire
- produits de taux
- actions
- diversifié

	AGRIC ÉPARGNE OBLIGATAIRE	AGRIC ÉPARGNE DÉFENSIF	AGRIC ÉPARGNE ÉQUILIBRE	AGRIC ÉPARGNE DYNAMIQUE	AGRIC ÉPARGNE LONG TERME	AMUNDI 3 MOIS	AMUNDI LABEL ÉQUILIBRE SOLIDAIRE *	AMUNDI PROTECT 90 ESR
	Pour valoriser votre épargne salariale en visant la performance des marchés obligataires tout en acceptant les risques liés à ce marché.	Pour dynamiser la performance de votre épargne grâce à une diversification vers les actions, en acceptant le risque d'une moindre régularité des rendements.	Pour rechercher un surcroît de performance grâce à une répartition équilibrée entre marchés de taux et d'actions, en acceptant un risque modéré de baisse des rendements.	Pour une recherche de performance élevée avec une exposition marquée aux fluctuations du marché actions et un risque de variations importantes de performances.	Pour chercher à valoriser une épargne de long terme grâce à une exposition aux marchés des actions internationales. La réalisation d'une plus-value potentielle est la contrepartie d'un risque de perte en capital.	Rechercher une performance supérieure à celle de son indice de référence IEONIA capitalisé (indice représentatif du taux monétaire de la zone euro).	Ce fonds est labellisé par le Comité intersyndical de l'épargne salariale (CIES) et par FINANSOL qui distingue les produits d'épargne répondant à des critères de solidarité et de transparence.	Une gestion avec pour double objectif de préserver, à tout moment durant la période de protection, 90% de la plus élevée des valeurs de part constatées et de bénéficier partiellement sur le long terme des performances des marchés internationaux.
Durée placement	2 ans minimum	2 à 3 ans minimum	3 à 5 ans	5 ans	8 ans et plus	minimum 3 mois	5 ans et plus	5 ans
Échelle de risque	2 / 7	3 / 7	4 / 7	5 / 7	4 / 7	1 / 7	4 / 7	3 / 7
Performance 2019	2,98 %	7,40 %	13,04 %	17,63 %	24,38 %	- 0,30 %	14,69 %	3,00 %
Frais prélevés 2019	0,54 %	1,02 %	1,68 %	1,99 %	2,49 %	0,46 %	0,73 %	1,01 %

PARTIE 2 L'offre financière

2 MODELES DE GESTION : GESTION LIBRE...

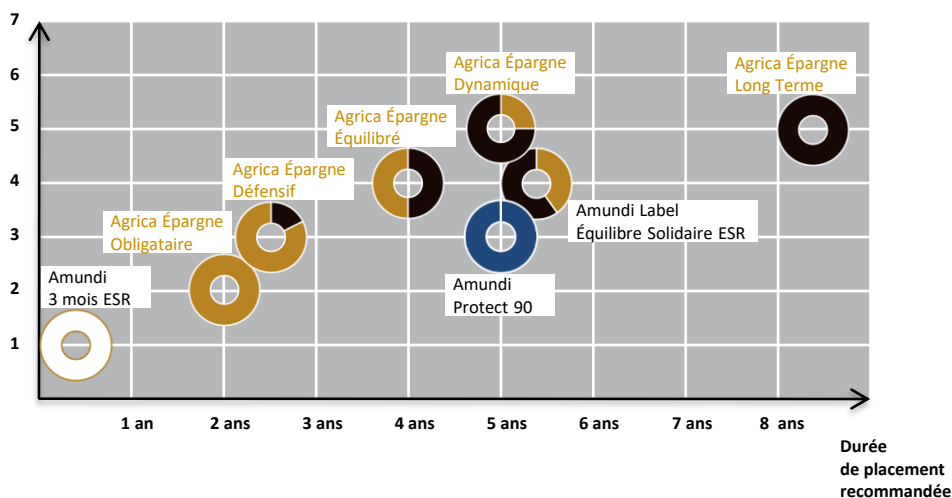
⇒ *Ce modèle de gestion laisse au bénéficiaire toute latitude pour intervenir sur son épargne PEE et/ou PERECO*

Le bénéficiaire est entièrement libre de gérer ses investissements comme il le souhaite et l'exprime à travers ses choix :

- de supports de placement,
- d'allocation de ses avoirs,
- de rythme d'investissement(s) (ponctuel ou programmé).

⇒ Echelle de la gamme FCPE

Échelle de risque



... OU PILOTÉE

SE LAISSER GUIDER

Il s'agit d'une formule dans laquelle la gestion de l'épargne PERECO du bénéficiaire est confiée, par délégation, aux gestionnaires d'AGRICAP ÉPARGNE qui organisent la ventilation des sommes de manière progressive et automatisée en fonction de 2 facteurs préalablement définis :

- un horizon de placement (date de départ à la retraite),
- un profil d'investisseur (prudent, équilibré, dynamique).



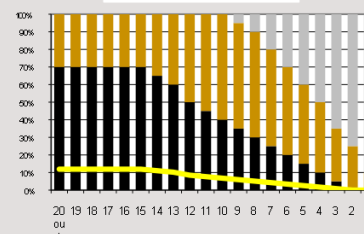
monétaire

produits de taux

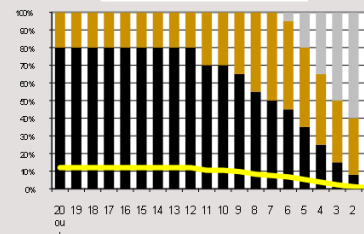
actions

PME /ETI

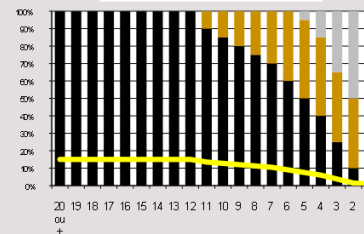
PROFIL PRUDENT



PROFIL ÉQUILIBRÉ

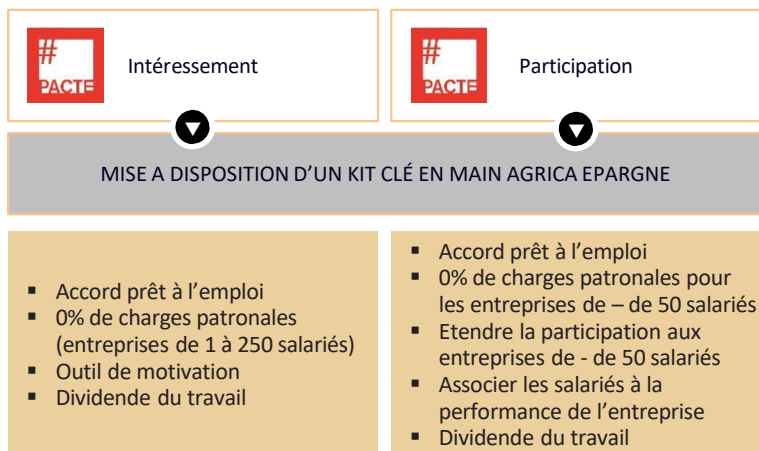


PROFIL DYNAMIQUE

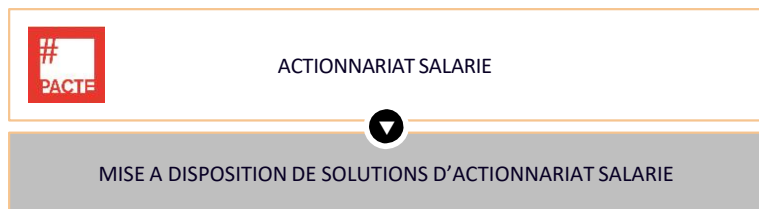


INTÉRESSEMENT & PARTICIPATION

⇒ Simplifier la charge de la gestion des primes d'intéressement et participation



ACTIONNARIAT SALARIE



LES SERVICES ASSOCIES

PRISE EN CHARGE GLOBALE

- 1 le calcul de la répartition entre les salariés bénéficiaires,
- 2 l'interrogation des salariés sur leur choix de perception ou d'investissement de leur prime,
- 3 le calcul de l'abondement éventuel
 - la gestion de la perception ou de l'investissement des primes.



Les éléments à transmettre du ressort de l'entreprise :

- Le fichier des bénéficiaires actualisé au démarrage de la campagne,
- Le montant défini pour l'enveloppe globale de la prime,
- Le versement de la somme globale pour permettre la répartition des investissements (effectuée par Amundi ESR).

ACCOMPAGNEMENT AGRICA EPARGNE

Mise à disposition des compétences et de l'expérience AGRICA EPARGNE pour accompagner, à chacune des étapes, les entreprises qui envisagent de déployer de l'actionnariat salarié.

* Le calcul de l'enveloppe globale est de la responsabilité de l'entreprise.

PARTIE 2 Sources d'alimentation

LES VERSEMENTS SALARIES

⇒ **Les dispositifs PEE et PERECO d'AGRIC A EPARGNE peuvent accueillir tous les versements initiés par l'épargnant :**

- les versements volontaires,
- les transferts d'avoirs depuis d'autres PEE et PERECO,
- les transferts d'avoirs depuis des dispositifs individuels,
- les transferts d'avoirs depuis un dispositif d'assurance-vie,
- les jours CET ou jours de repos non pris.

LES VERSEMENTS ENTREPRISES

⇒ **Ils peuvent également accueillir tous les versements initiés par l'entreprise :**

- les primes d'intéressement et participation,
- l'abondement de l'entreprise (politique révisable annuellement, abondement d'amorçage...),
- les cotisations obligatoires (art. 83, PEROB...).

COMPTE EPARGNE TEMPS (CET)

⇒ **Les dispositifs PEE et PERECO AGRICA ÉPARGNE : une solution pertinente pour la gestion des stocks de jours de repos non pris**

Dans le cas du PERECO, les jours de repos non pris investis (après monétisation) sont, dans la limite de 10 jours par an, exonérés de charges fiscales et sociales (*patronales et salariales*).

CONSEIL ET ACCOMPAGNEMENT

Mise à disposition tous les outils pratiques pour la gestion administrative du CET associés aux PEE et PERECO :

- bulletin d'affectation individuel (salarié),
- bulletin de transfert individuel CET-PEE et CET-PERECO,
- fichier de correspondance.

L'entreprise recueille le choix des salariés selon son propre planning, procède à la valorisation des jours de repos et effectue le règlement auprès du teneur de comptes Amundi ESR (accompagné d'un fichier récapitulatif avec les choix des placements des salariés).



L'OFFRE SERVICE

- TRANSFERT
- DOCUMENTATION
- L'OFFRE DIGITALE

PARTIE 3 Procédure de transfert gagnant

UN ACCOMPAGNEMENT...

1. Mise en place des nouveaux dispositifs :

Souscription aux offres PEE et/ou PERECO de l'offre UNEP / AE.

2. Parallèlement, complétude et signature des documents de demande de transfert :

- un avenant au règlement du/des plan(s) d'épargne salariale déjà en place au sein de votre entreprise,
- accompagnés des courriers de **dénonciation** des conventions de tenue de comptes et de gestion financière et de **demande de transfert**.

Et les cas échéants, complété(s) par :

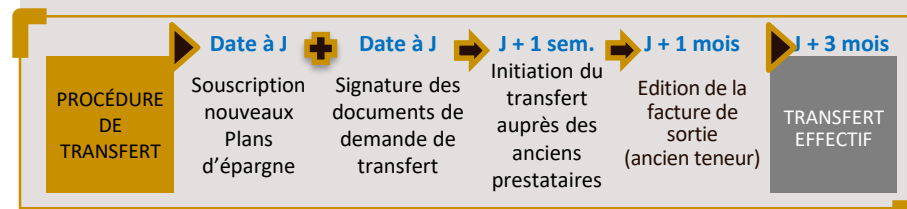
- un tableau de concordance entre les FCPE,
- un PV de transfert collectif,
- ou bulletins de transfert individuels,

3. Le transfert vers AGRICA ÉPARGNE :

AGRICA ÉPARGNE lance la procédure et prend en charge, sans frais, toutes les opérations administratives de transfert auprès du gestionnaire et du teneur de comptes délaissés.

... A CHAQUE ETAPE

RETROPLANNING



EN RESUME...

Nous prenons en charge :

- la rédaction des avenants aux règlements PEE et PERECO,
- la réalisation un tableau de concordance des FCPE et la rédaction du PV (dans le cas d'un transfert collectif),
- la rédaction des courriers de dénonciation de tenue de comptes et de gestion financière,
- la gestion des opérations administratives de transfert (prise de contact avec le gestionnaire et le teneur de comptes délaissés).

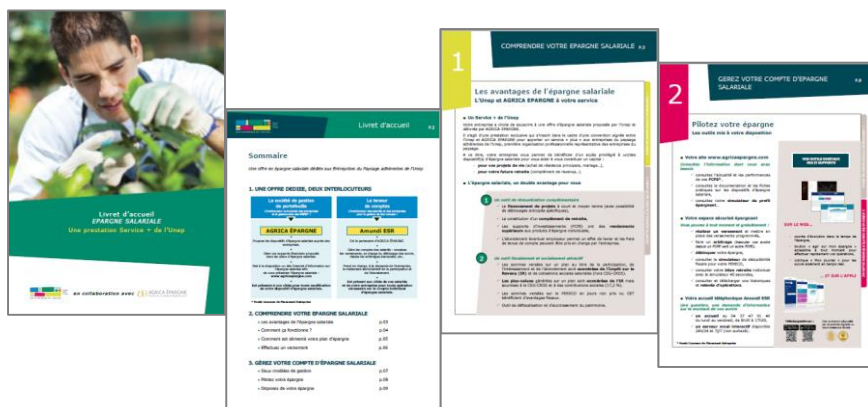
PARTIE 3 Documentation personnalisée

Documentation commerciale

1. Dépliant 3 volets ENTREPRISE



2. Livret d'accueil EPARGNANT



Documentation contractuelle

DOSSIER DE SOUSCRIPTION

Seront très prochainement mis à disposition sur l'espace réseau :

- Kit PEE et PERECO,
- Kit participation,
- Kit intéressement,
- Ensemble de la documentation concernant la campagne.

PARTIE 3 L'offre digitale

LE PORTAIL CORRESPONDANT

⇒ Pour suivre et gérer l'épargne salariale de l'entreprise depuis un espace dédié et multisupports...



⇒ ... un tutoriel accessible dès la page d'accueil de l'espace pour vous accompagner dans votre navigation.



CONSULTER :

- Les modalités de votre/vos dispositif(s) d'épargne,
- Sa situation réelle,
- La documentation d'information officielle et téléchargeable.

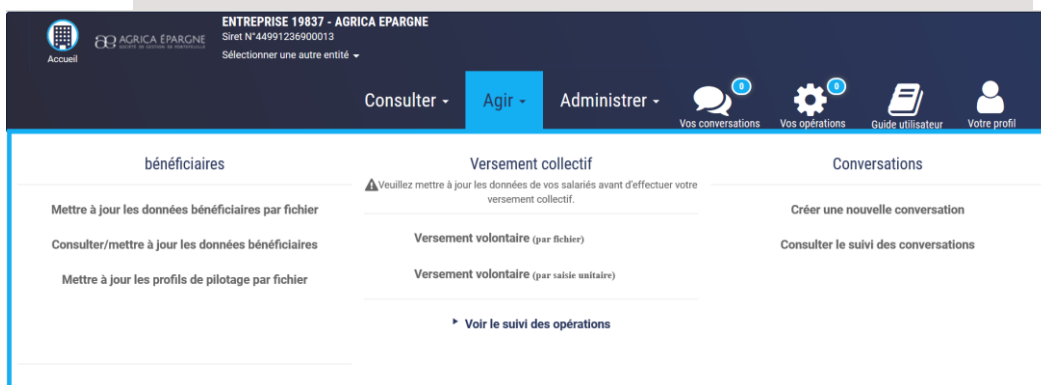
AGIR :

- Tenir le registre du personnel,
- Effectuer des versements entreprise,
- Echanger avec un conseiller.

ADMINISTRER :

- Définir les habilitations des utilisateurs.

UNE NAVIGATION SIMPLE ET INTUITIVE

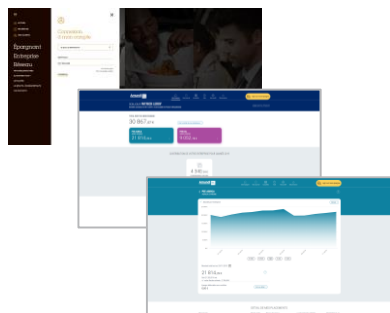


PARTIE 3 L'offre digitale

LE PORTAIL EPARGNANT

⇒ Pour accompagner l'investisseur avec un menu simple et pratique, une ergonomie et des fonctionnalités optimisées :

SUR LE WEB..



- courbe d'évolution dans le temps de l'épargne,
- bouton « agir sur mon épargne » accessible à tout moment pour effectuer rapidement vos opérations,
- rubrique « Mon journal » pour les suivre aisément en temps réel.

... ET SUR L'APPLI



Téléchargeable sur :

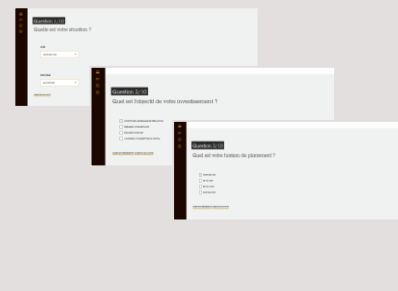


Une connexion sécurisée par empreinte digitale ou reconnaissance faciale.



LES OUTILS INTEGRES

SUR LE SITE INTERNET...



SIMULATEUR DE PROFIL

Pour accompagner l'investisseur dans sa réflexion et faciliter la prise de décision, AGRICA EPARGNE met à disposition un outil qui permet de mieux cerner le contour du profil investisseur de l'utilisateur au travers d'un questionnaire rapide en 10 étapes.

SUR LE PORTAIL EPARGNANT...



CALCUL DE LA DEDUCTIBILITE

Les versements sur le PER peuvent ouvrir droit à une réduction d'impôt. AGRICA EPARGNE met à la disposition des épargnants un outil pour les aider dans leur décision d'opter ou non pour la déductibilité de leurs investissements.

PARTIE 3 L'offre digitale

LE BILAN RETRAITE INDIVIDUEL

⇒ Comprendre les informations clé de la future retraite

Ce dispositif digital, directement accessible depuis l'espace EPARGNANT > Agir sur mon épargne > Préparer mon bilan retraite, est directement intégré au sein de la navigation personnelle de l'utilisateur :



Il suffit de renseigner quelques informations personnelles (civilité, âge, revenus...) pour pouvoir bénéficier en quelques clics d'une première estimation du montant de sa future retraite.

LE SIMULATEUR 45 SECONDES

SIMULATEUR D'INVESTISSEMENT ET RETRAITE



1 une 1^{re} estimation du montant de la future retraite sur la base du dernier bulletin de salaire,

2 une restitution en rente ou en capital qui intègre la part **épargne salariale et retraite supplémentaire** mais indique aussi l'estimation de revenus en fonction de l'âge de départ.



CONDITIONS TARIFAIRES

PARTIE 4 Conditions tarifaires de l'UNEP

LES FRAIS DE DROITS D'ENTREE

AGRIC A ÉPARGNE Obligataire	0,10%
AGRIC A ÉPARGNE Défensif	0,10%
AGRIC A ÉPARGNE Équilibré	0,10%
AGRIC A ÉPARGNE Dynamique	0,10%
AGRIC A ÉPARGNE Long Terme	0,10%
AMUNDI 3 mois ESR	0,10%
AMUNDI Label Equilibre Solidaire ESR	0,10%
AMUNDI Protect 90	0,10%

➡	IMPUTATION DES FRAIS	Entreprise ou salarié (à définir)
➡	ARBITRAGES	Gratuits et illimités

LES FRAIS DE TENUE DE COMPTE (HT)

MISE EN PLACE ET SUIVI

- ⇒ FRAIS DE MISE EN PLACE DU/DES DISPOSITIFS.....offert
- ⇒ SUIVI ET ANIMATION DE REUNION D'INFO.....offert

TENUE DE COMPTES

- ⇒ FORFAIT ENTREPRISE.....offert
- ⇒ FRAIS PAR COMPTE
 - PEE et/ou PERECO.....7 €
- ⇒ TRAITEMENT DE LA PARTICIPATION ET/OU DE L'INTÉRESSEMENT
 - ☐ **Traitement Amundi ESR par dispositif**
 - forfait annuel de prise en charge.....200 €
 - envoi du bulletin d'option (par salarié).....0,50 €
 - avis d'opération (par salarié).....0,50 €
- ⇒ PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE TRANSFERT COLLECTIF ENTRANT.....jusqu'à 300 €

PARTIE 4 Conditions tarifaires du Paysage

LES FRAIS DE DROITS D'ENTREE

AGRIC A ÉPARGNE Obligataire	0,15%
AGRIC A ÉPARGNE Défensif	0,15%
AGRIC A ÉPARGNE Équilibré	0,15%
AGRIC A ÉPARGNE Dynamique	0,15%
AGRIC A ÉPARGNE Long Terme	0,15%
AMUNDI 3 mois ESR	0,15%
AMUNDI Label Equilibre Solidaire ESR	0,15%

➡	IMPUTATION DES FRAIS	Entreprise ou salarié (à définir)
➡	ARBITRAGES	Gratuits et illimités

LES FRAIS DE TENUE DE COMPTE (HT)

MISE EN PLACE ET SUIVI

- ⇒ FRAIS DE MISE EN PLACE DU/DÉS DISPOSITIFS.....offert
- ⇒ SUIVI ET ANIMATION DE REUNION D'INFO.....offert

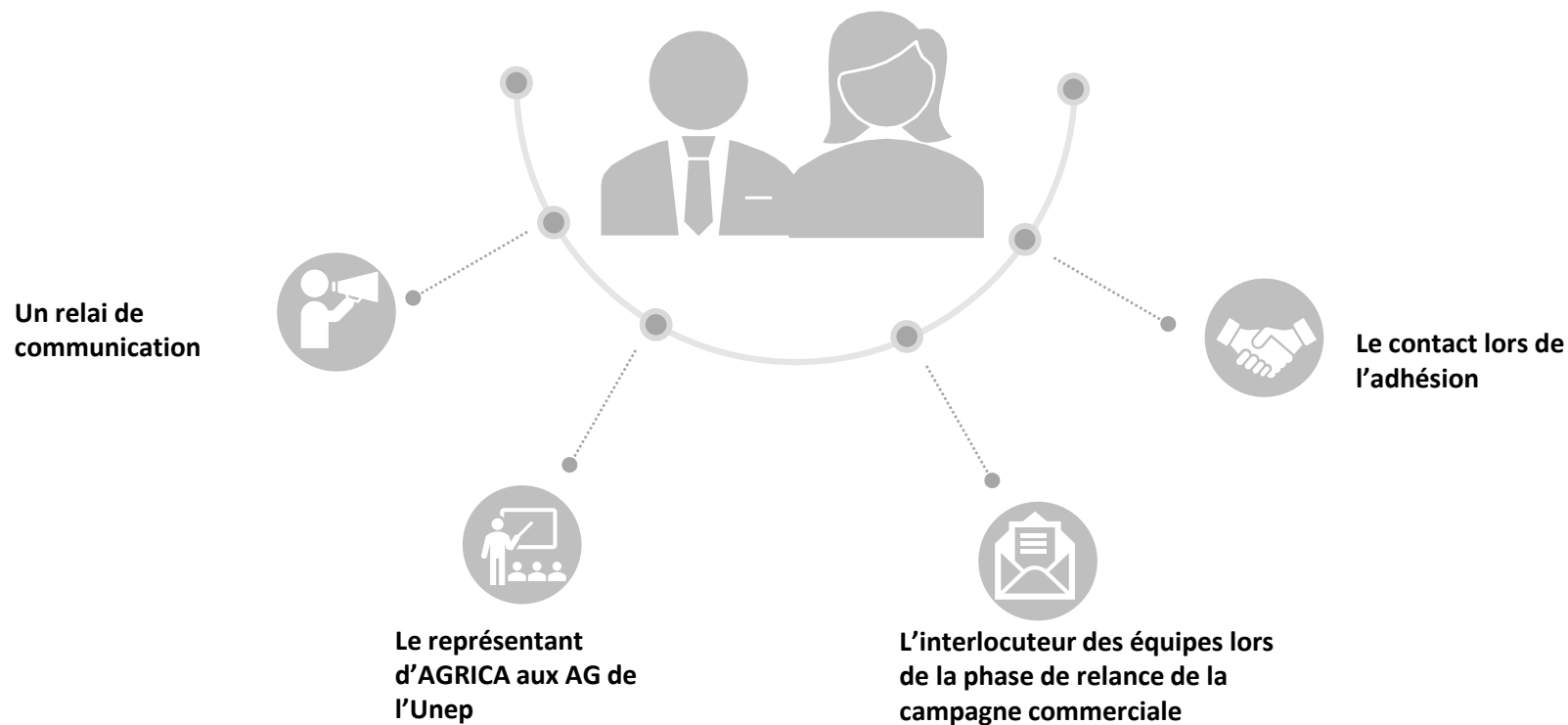
MISE EN PLACE ET SUIVI

- ⇒ FORFAIT ENTREPRISE.....125 €
- ⇒ FRAIS PAR COMPTE
 - PEE ou PERECO = 1 dispositif.....7 €
 - PEE et PERECO = 2 dispositifs7 €
- ⇒ TRAITEMENT DE LA PARTICIPATION ET/OU DE L'INTÉRESSEMENT
 - ☐ **Traitement Amundi ESR par dispositif**
 - forfait annuel de prise en charge.....200 €
 - envoi du bulletin d'option (par salarié).....0,50 €
 - avis d'opération (par salarié).....0,50 €
- ⇒ PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE TRANSFERT COLLECTIF ENTRANT.....jusqu'à 300 €



LE DEPLOIEMENT

PARTIE 5 ERE : un rôle central



PARTIE 5 La communication

La communication conjointe avec l'Unep a été lancée dès la signature du contrat de partenariat et se poursuivra jusqu'au lancement commercial.
L'ensemble des outils présentés ci-dessous seront à votre disposition sur **l'espace réseau** prochainement.

	Communication conjointe AGRICA UNEP		Communication commerciale AGRICA
 Objectif et cibles	Présenter l'ensemble des actions et des offres d'Agrica au entreprises adhérentes à l'Unep	Informier le grand public sur la nouvelle offre d'épargne salariale Unep / Agrica	Vous donner les outils pour vous permettre de présenter l'offre aux clients
 Outils	Envoi d'un courrier signé par le président de l'Unep ainsi qu'une plaquette	Texte commun de présentation de l'offre ■ actualité sur le site de l'Unep et reprise dans leur newsletter, ■ actualité sur notre site et reprise dans notre newsletter.	Plusieurs outils à disposition : ■ brochure commerciale ■ page internet dédiée à l'offre sur le site du paysage ■ Webinar (Sébastien PONCET – 27/01) ■ reprise des actualités via les réseaux sociaux. 
 Planning	Début décembre 2020	Mi décembre 2020	Mi janvier 2021

PARTIE 5 Votre participation aux AG régionales de l'Unep

Les assemblées générales des délégations régionales de l'Unep se dérouleront de janvier à juin 2021.

Lors de l'appel d'offres nous avons proposé votre participation à ces AG afin de vous donner l'occasion de présenter l'offre aux adhérents de l'Unep.

Pour organiser ces présentations :



- **Vos coordonnées ont été données à l'Unep** afin que vous puissiez être contacté par les délégations organisatrices.



N'hésitez pas à prendre contact si vous n'avez pas déjà été contacté. Pour cela une liste des contacts Unep sera à votre disposition prochainement sur **l'espace réseau**.



- Pour les interventions en AG **une courte présentation** -4 slides- au format powerpoint sera à votre disposition sur **l'espace réseau**.



Elle est personnalisable selon les besoins de vos interlocuteurs. Un espace est prévu pour vous permettre de communiquer vos coordonnées en fin de présentation.

PARTIE 5 La communication

Une campagne commerciale sera envoyée à l'ensemble des entreprises du Paysage adhérentes à l'Unep (4200 entreprises) la 3^e semaine de janvier.

Cette campagne sera composée de :



- **Un courrier recto verso adressé soit au :**



Pour répondre à cette question je vous invite à écrire « CONTACT AGRICA » ou « CONTACT UNEP » dans la conversation teams de cette réunion



contact indiqué par l'Unep ou  contact indiqué par Agrica



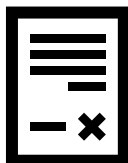
- **Un guide de campagne** pour vous en préciser le fonctionnement de la campagne



- **Un fichier de relance** sera mis à votre disposition dans l'espace réseau dans lequel sera précisé :
 - La répartition par Agence selon le code postal
 - Si l'entreprise est cliente chez Agrica
 - Si l'entreprise est déjà cliente à l'offre d'épargne salariale Paysage
 - Toutes les informations de contact que nous avons pu trouver.

PARTIE 5 Focus sur les spécificités

Les spécificités d'adhésion : le bulletin d'adhésion



Lors de l'adhésion vous devez :

- Vérifier que le numéro d'adhérent est bien présent dans le fichier de l'Unep pour vérifier que le prospect est bien adhérent Unep
- Puis indiquer le numéro d'adhérent à l'Unep dans le bulletin d'adhésion

[illegible]

Le cas d'un transfert d'une offre PAYSAGE vers l'offre UNEP



Les entreprises détentrices d'une offre d'épargne salariale Paysage et adhérentes à l'Unep seront indiquées dans le fichier de campagne qui vous sera communiqué.

Ces entreprises recevront le courrier mais vous pourrez ne pas les relancer si vous le souhaitez ou le faire dans un second temps car ces entreprises ne représentent pas une affaire nouvelle.

Ainsi, si vous souhaitez les transférer de l'offre épargne salariale Paysage à l'offre Unep alors il s'agira d'un transfert classique et vous pourrez vous reporter à la procédure de transfert.

Dernière astuce : si vous souhaitez calculer le montant d'une éventuelle cotisation à l'Unep pour l'un de vos prospects, un simulateur de cotisation est disponible sur le site de l'Unep : <https://www.lesentreprisesdupaysage.fr/comment-adherer/>

Merci pour votre attention